



## COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE AVENANT au REGLEMENT GENERAL FFE 2021

### **Officiels :**

Tous les officiels y compris le président de concours, doivent être à jour de leurs licences en plus des qualifications requises CRENC/FFE par disciplines et niveaux d'épreuves.

### **Engagement Chevaux :**

Les chevaux/poneys doivent être à jour de leurs vaccinations, avant les engagements à une compétition. Le « *formulaire d'engagement pour la participation de chevaux à une manifestation publique* », doit être envoyé dûment complété au CRENC au préalable de tout engagement d'un équidé à une compétition organisée sous l'égide du CRENC. Ce formulaire est téléchargeable sur le site du CRENC.

Les chevaux peuvent être contrôlés par les officiels, signalement et vaccination, à tout moment d'une compétition agréée CRENC.

### **La non-présentation du livret signalétique\* du cheval entraîne :**

- L'impossibilité de concourir l'épreuve (engagement(s) facturés)
- L'élimination du cheval dans toutes les épreuves auxquelles il a participé pendant le concours
- L'obligation de présenter son livret pour pouvoir engager de nouveau.

### **Epreuves Pony :**

Toisage officiel UPRA obligatoire avant engagement.

### **Cavaliers :**

Avant de pouvoir engager dans une compétition CRENC (Championnat et/ou Grand Prix), les cavaliers doivent être licenciés FFE 2021 et avoir leurs LC (licence compétition) niveau club à jour.

### **Engagements Terrain :**

Si autorisé par l'organisateur, présentation obligatoire de la licence du cavalier et du livret signalétique\* du cheval avant la reconnaissance de l'épreuve.

### **Changement cavalier ou cheval :**

Possible avant la reconnaissance de l'épreuve, en respectant le nombre de participation/jour, sur présentation du livret signalétique\* si changement de cheval, présentation licence si changement de cavalier. Pas de frais supplémentaire.

### **Changement d'épreuve :**

Possible avant la reconnaissance de l'épreuve, implique le paiement d'un forfait et d'un nouvel engagement au tarif normal.

### **Officiels de compétition :**

Obligation pour le Président de concours et de jury de remplir le procès-verbal de la compétition qui leur sera fourni avec le matériel CRENC.

Les assesseurs doivent être également licenciés.

### **Réclamation :**

Toute réclamation doit être conforme au règlement FFE 2021 et accompagnée d'un chèque de caution de 5 000 F CFP.

### **Coaching épreuves niveaux Club/Poney :**

Le coaching ne peut être assuré que par un enseignant d'équitation diplômé d'état et déclaré à la DJSNC.

**L'engagement à une compétition organisée sous l'égide du CRENC, implique l'acceptation des règlements FFE 2021 et des avenants CRENC 2021 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.**

\*La photocopie du livret est non valide